

Procédure activation CODA

Logidrive envoie à la fiduciaire la convention à signer, la fiche signalétique à compléter, le texte de la communication que la fiduciaire doit envoyer à ses clients pour les prévenir qu'ils vont recevoir des mandats à signer.

La Fiduciaire communique envers ses clients et envoie la fiche signalétique complétée ainsi que la convention signée à son contact commercial chez Logidrive en mentionnant la date souhaitée pour le premier envoi des mandats bancaires.

Logidrive confirme la commande à la Fiduciaire et la transmet à CodaBox en mentionnant la date d'envoi des mandats bancaires.

CodaBox envoie à la Fiduciaire ses informations de connexion à la plateforme Mycodabox.com

CodaBox envoie les mandats bancaires au client de la Fiduciaire à la date souhaitée par celle-ci et y joint une enveloppe pré-timbrée pour les retours des mandats signés vers CodaBox.

CodaBox informe la Fiduciaire de l'envoi des mandats à son clients et de la disponibilité de ceux-ci sur la plateforme Mycodabox.com

La Fiduciaire peut suivre l'état de l'avancement des dossiers de son client sur sa plateforme Mycodabox.com Elle peut également imprimer les mandats pour les faire signer directement à ses clients.

CodaBox effectue un suivi régulier par mail et par courrier afin de récupérer les mandats bancaires signés.

CodaBox transmet les mandats signés aux différentes banques.

Les Banques vérifient les signatures et activent les CODA. Le délai est fortement variable d'une banque à l'autre.

Lorsque les premiers comptes bancaires sont activés par la Banque, CodaBox met en place le mode de livraison des CODA (en collaboration avec les informaticiens).

CodaBox réceptionne les fichiers CODA et les livre à la Fiduciaire.

Envoi d'un e-mail automatique vers la Fiduciaire afin de l'avertir qu'un nouveau compte a été activé.

La Fiduciaire souhaite introduire une nouvelle demande : elle utilise la plateforme Mycodabox.com

CodaBox réceptionne la commande. Même suivi.